

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

192613

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 7467 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Naima El Kotni

Date de naissance : 04/10/1957

Adresse : lot Ahd Saghira MR 1 Mohammed

Tél. : 0661638891 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. TAYEB Abdellah
Omnipraticien
Médecine de Sport
Gériatrie
INPE : 091090837

Date de consultation : 19/01/2014

Nom et prénom du malade : EL Kotni Naima Age: 60 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Paul Abdellah

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 29 JAN 2014

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 29/01/2014

Signature de l'adhérent(e) :


RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/01/2024			2000	DR. AYEB ABDELLAH Omnipraticien Médecine de Gériatrie INPE : 091090831

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie ALAKSA L'Assoulement Ben Hamdoun, Agadir Tél : 05 23 28 10 80	19/01/2024	512,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES TRAVAUX
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. TAYEB Abdellah

Omnipraticien

Médecin de sport

Gériatrie - Échographie



الدكتور طيب عبدالله

طبيب عام - الطب الرياضي

طب الشيخوخة

الفحص بالصدى

Pharmacie Alia
Document Ben Hamdoun
Tél: 05 23 28 00
Bld Palestine N°35 lot Ibn Khâlid
Ordonnance

Mohammedia, le: ٢٧/١١/٢٠٢٤
الحمدية

Mr EL KOTNI MELITA

98,50
1) Neosfort 160

(S.V)

190,--
2) INERSO 40

(S.V)

45,50 190,--

(S.V)

3) Catafl 50

108,70 24 X 815

(S.V)

4) APPROVEL 150,-

69,11 Dacivox 715

1) Cais 83/5

519,00 05.21.01.44.22 tayebcabinet@gmail.com

Dr. TAYEB Abdellah
Omnipraticien
Médecine de Sport
Gériatrie
INPE 09109083

شارع فلسطين رقم 35 - تجربة ابن حدون - العليا - الحمدية - الطريق الأول

Tél: 05 23 28 00 Bld Palestine N°35 lot Ibn Khâlid Alia Mohammedia 1er Etage

NEOFORTAN® 160 mg

PPV 98DH80
EXP 07/2026
LOT 330228

LOT : 29536
DLUO : 06/2026
69,00 DH

PPV : 45,50 DH
EXP : OCT 2025
LOT : M22159

PPU 190,00 DH
PER 04/2025
LOT : M1050

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Aprovel 150 mg, cp b 28
P.P.V : 108,70 DH

6 116001 080892